



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10342

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que la croissance économique repose sur l'investissement humain, la recherche de base et ses applications dans les différents moments de la société. Il n'y a plus seulement un âge où l'on apprend et un âge où l'on doit utiliser ce que l'on a appris. Il lui demande ce qu'il compte faire pour réaliser l'adéquation de nos systèmes éducatifs à cette évolution.

Texte de la réponse

Reponse. - L'éducation constitue une condition déterminante de l'égalité des chances, de l'épanouissement de chacun ainsi que l'adaptation de notre société aux perspectives de la construction européenne et aux exigences de la compétition internationale. C'est la raison pour laquelle la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a fait de l'éducation « la première priorité nationale ». Cette loi fixe les grands objectifs et missions assignés à l'école pour les années à venir. Celle-ci a notamment pour but « de former, grâce à une réflexion sur ses objectifs pédagogiques et à leur renouvellement, les femmes et les hommes de demain, des femmes et des hommes en mesure de conduire leur vie personnelle, civique et professionnelle en pleine responsabilité et capables d'adaptation, de créativité et de solidarité ». Pour cela l'enseignement doit s'ouvrir davantage, par ses méthodes et ses contenus, à la coopération internationale et à la construction européenne. Dans ce but, le rapport annexe à la loi prévoit en particulier de développer l'apprentissage des langues vivantes, notamment grâce à : la mise en place, à l'échelle nationale, d'une expérience d'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire ; la possibilité offerte à tous les collégiens d'étudier deux langues vivantes dès la classe de quatrième ; l'enseignement d'une seconde langue vivante dans certains secteurs technologiques et professionnels avec des programmes et des méthodes mieux adaptés. Par ailleurs, la modernisation de l'enseignement et son adaptation aux exigences de l'avenir passent d'abord par une réflexion sur les contenus d'enseignement. En effet, l'école doit intégrer l'évolution des sciences et des techniques qui constituent un élément déterminant pour élaborer les contenus des disciplines et le choix des programmes. Ces derniers doivent également tenir compte des besoins liés au développement personnel des élèves et à leur insertion sociale et professionnelle, ainsi que des résultats des recherches sur l'éducation et sur l'évolution des emplois. C'est pourquoi ont été mises en place un certain nombre de commissions de réflexion sur les contenus d'enseignement. En effet, l'école doit intégrer l'évolution des sciences et des techniques qui constituent un élément déterminant pour élaborer les contenus des disciplines et le choix des programmes. Ces derniers doivent également tenir compte des besoins liés au développement personnel des élèves et à leur insertion sociale et professionnelle, ainsi que des résultats des recherches sur l'éducation et sur l'évolution des emplois. C'est pourquoi ont été mises en place un certain nombre de commissions de réflexion par discipline, dont le rôle est de tenter de déterminer à chaque niveau d'enseignement, et pour chaque matière, les connaissances exigibles des élèves en évitant toute surcharge inutile dans ce domaine. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonné par messieurs François Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au Collège de France, qui ont élaboré en mars 1989 un texte définissant les principes qui devraient, à leur avis, inspirer les manières de reformer les contenus et donc guider le travail des

commissions thematiques. Les orientations contenues dans ce rapport et les consequences a en tirer en matiere d'organisation des filieres d'enseignement et de modalite d'evaluation des eleves font actuellement l'objet d'une tres large consultation au niveau national. Cette consultation prend la forme d'un questionnaire diffuse a un million d'exemplaires aux partenaires institutionnels du systeme educatif, aux etablissements scolaires et universitaires, aux elus locaux et a toute personne qui en fait la demande. Les questionnaires depouilles par les rectorats nourriront les debats de colloques regionaux organises au niveau de chaque academie les 25 novembre, 2 et 9 decembre 1989. Les propositions qui emaneront de ces colloques seront ensuite soumises courant janvier au Conseil national des programmes dont la creation est prevu par la loi d'orientation sur l'education du 10 juillet 1989. Ce conseil est charge de donner des avis et faire des propositions sur la conception generale des enseignements, les grands objectifs a atteindre, l'adequation des programmes a ces objectifs et leur adaptation au developpement des connaissances. A partir des avis qui seront alors formulees par cette instance, un processus de decision sera mis en oeuvre progressivement en respectant les concertations habituelles.

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◊mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10342

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1088